



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes**

du Collège Universel - Campus de Gatineau

Septembre 2018

Introduction

Le Collège Universel – Campus Gatineau est un établissement d'enseignement collégial privé subventionné. Il offre cinq programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC), soit *Sciences de la nature*, *Sciences humaines*, *Techniques de travail social*, *Arts, lettres et communication*, et *Musique*. Le conseil d'administration du Collège a adopté sa première Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) le 12 juin 2018. Elle a été reçue à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 9 juillet suivant.

Évaluation de la politique

La Commission a évalué la PIEP du Collège Universel – Campus Gatineau lors de sa réunion tenue le 26 septembre 2018. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La politique comprend un bref avant-propos suivi de six chapitres. Les deux premiers présentent les finalités et les objectifs de la politique ainsi que le partage des responsabilités. Les troisième et quatrième chapitres abordent le système d'information sur les programmes et le mode de décision menant à l'évaluation de programme. Le processus d'évaluation approfondie est présenté au cinquième chapitre alors que le dernier concerne la révision de la politique.

Finalités et objectifs

La PIEP s'inscrit dans le cadre de la mission du Collège Universel – Campus Gatineau. Elle est inspirée des valeurs telles l'équité, l'utilité, la fiabilité, la responsabilité et la participation de tous les acteurs ainsi que le respect des règles d'éthiques. La politique énonce comme principale finalité l'amélioration des programmes d'études. La PIEP décrit les trois objectifs visés, dont celui de définir, encadrer et faire connaître les pratiques d'évaluation des programmes qui contribuent à leur amélioration continue. Ainsi, les finalités et objectifs comportent des préoccupations relatives à l'amélioration continue de la qualité des programmes offerts. Les objectifs sont clairs et formulés de façon à ce qu'on puisse en vérifier l'atteinte. Aussi, le texte expose des principes déontologiques qui encadrent le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation.

Partage des responsabilités

La politique présente le partage des responsabilités relatives à la mise en œuvre des moyens retenus pour atteindre ses objectifs. Le chapitre traitant spécifiquement de ce partage présente clairement les instances concernées. Par exemple, la Direction des études est responsable de la mise en place du système d'information, de la détermination des programmes à évaluer, de la mise en œuvre de la politique et de sa révision ainsi que de l'approbation du devis. En ce qui concerne l'évaluation, le comité d'évaluation est responsable du processus d'évaluation approfondie alors que le comité de programme est

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, mars 2011, 24 pages.

responsable de l'évaluation continue ainsi que de la mise en œuvre des actions qui en découlent.

Par ailleurs, les modalités d'évaluation prévoient la participation des départements, des professeurs, des étudiants concernés, du personnel professionnel, des diplômés et des représentants du marché du travail ou des universités. En effet, la politique prévoit leur participation en tant que membres du comité d'évaluation qui est responsable de réaliser l'évaluation approfondie d'un programme. En raison de leur participation en tant que membres du comité d'évaluation, ils sont consultés sur le devis et sur le rapport d'évaluation. Le comité de programme est consulté sur le plan d'action.

Système d'information sur les programmes

La politique présente le système d'information sur les programmes et ses composantes. Il est constitué de données statistiques, perceptuelles et descriptives, et ce, afin d'appuyer les diverses analyses menées dans le cadre de l'évaluation de programme. Les données proviennent de sources internes et de sources externes comme par exemple les données et indicateurs provinciaux. Les données recueillies portent notamment sur le cheminement scolaire, la réussite et la diplomation, le placement sur le marché du travail, l'admission à l'université ainsi que la perception des étudiants, des professeurs et des employeurs. Le Collège développe et recueille également des données locales.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La politique prévoit deux types d'évaluation, soit l'évaluation continue et l'évaluation approfondie. L'évaluation continue se fait sur une base annuelle et à partir d'un bilan produit à partir des données statistiques et perceptuelles. Ce bilan est étudié par le comité de programme et il peut recommander une évaluation approfondie. La politique précise que cette dernière a lieu soit au terme d'un cycle de huit ans, sur décision de la Direction générale ou de la Direction des études ou sur demande de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Processus d'évaluation d'un programme

La politique précise les critères d'évaluation permettant d'apprécier les principales dimensions d'un programme d'études et il s'agit des six critères retenus par la Commission.

Le processus d'évaluation approfondie est abordé succinctement dans la politique. Il se divise en trois étapes, soit la préparation et l'approbation d'un devis d'évaluation, la réalisation de l'évaluation et le suivi. En ce qui concerne le devis, la politique n'en précise

pas le contenu type. La Commission **suggère** donc au Collège de préciser dans sa politique le contenu d'un devis d'évaluation comprenant : la description de la situation du programme, les enjeux de l'évaluation, les critères d'évaluation et la méthodologie retenus, les données à recueillir de même que le calendrier de réalisation. En ce qui a trait à la réalisation de l'évaluation, la politique expose les modalités concernant les modes de participation des personnes et des instances ainsi que la préparation et le cheminement du rapport. Cependant, la politique ne décrit pas le contenu d'un rapport type d'évaluation. La Commission **suggère** ainsi au Collège de décrire le contenu d'un rapport type d'évaluation en y incluant la description du programme et du processus d'évaluation, les données sur lesquelles repose l'évaluation, les conclusions et les recommandations qui en découlent ainsi qu'un plan d'action. De plus, la politique n'aborde pas la préparation et la validation des instruments de collecte de données, ce que la Commission l'invite à préciser. Enfin, concernant le suivi de l'évaluation, la politique expose les modalités de réalisation du plan d'action ainsi que les règles de diffusion des résultats.

Mécanismes d'autoévaluation de l'application et de révision de la politique

La PIEP précise que la Direction des études procède, au besoin, à la révision de la politique et recommande au conseil d'administration l'adoption des amendements. La Commission note que la politique ne comporte pas de mécanisme d'autoévaluation de son application. Ainsi, la Commission **suggère** au Collège Universel – Campus Gatineau de prévoir à sa politique un mécanisme d'autoévaluation de son application, en incluant notamment les critères utilisés, l'instance responsable, les modalités de participation et la périodicité.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge **satisfaisante** la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Universel – Campus Gatineau. Elle comprend la plupart des composantes et des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Elle répond de façon générale aux deux critères (exhaustivité et efficacité potentielle), mais la Commission croit utile de formuler certaines suggestions dans le but d'améliorer les composantes et les éléments contenus dans la politique. D'abord, la Commission suggère au Collège de préciser dans sa politique le contenu d'un devis d'évaluation comprenant : la description de la situation du programme, les enjeux de l'évaluation, les critères d'évaluation et la méthodologie retenus, les données à recueillir de même que le calendrier de réalisation. Ensuite, elle lui suggère de décrire le contenu d'un rapport type d'évaluation en y incluant la description du programme et du processus d'évaluation, les données sur lesquelles repose l'évaluation, les conclusions et les recommandations qui en découlent ainsi qu'un plan d'action. Enfin, la Commission suggère au Collège Universel – Campus Gatineau de prévoir à sa politique un mécanisme d'autoévaluation de son application, en incluant notamment les critères utilisés, l'instance responsable, les modalités de participation et la périodicité.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation de la politique précédente.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Claudia Martinez

COPIE CERTIFIÉE CONFORME